

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1168

présenté par

M. Kasbarian, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique
à l'amendement n° 538 (2ème Rect) du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 50, substituer au mot :

« vingt-septième »,

le mot :

« dernière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.